

**COMMUNE DE VILLEMANDEUR**  
**REGLES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS**  
**POUR LES DEPENSES EFFECTUEES EN M57**  
**(Applicables au 1er janvier 2023)**

COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE AMORTISSEMENT	COMMENTAIRES
<b>BIENS DE FAIBLE VALEUR &lt; 1 000 € : AMORTISSEMENT SUR 1 AN</b>				
13xx	Subventions reçues	Selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention est liée	139xx	Subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements. Elles s'imputent aux comptes 131 ou 132 selon qu'elles sont ou non transférables. 13xx1 : Etat et Etablissements Nationaux 13xx2 : Région 13xx3 : Département 13xx4 : Commune 13xx5 : Groupement de collectivités à statut particulier 13xx6 : Autres établissements publics locaux 13xx7 : Budget communautaire et Fonds structurels 13xx8 : Autres Les comptes 132xx ne sont pas rattachés à un élément de patrimoine.
202	Documents d'urbanisme	10	2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre.
2031	Frais d'études	0	NON AMORTISSABLE si suivi de réalisation	Frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements.
		5	AMORTISSABLE si non suivi de réalisation 28031	
2033	Frais d'insertion	0	NON AMORTISSABLE si suivi de réalisation	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics d'investissement (BO, BOAMP,...).
		5	AMORTISSABLE si non suivi de réalisation 28033	
204xx	Subventions versées	204xx1 - 5	2804xx1	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, matériel et études (5 ans), des bâtiments ou installations (30 ans) ou des projets d'infrastructures d'intérêt national (40 ans)
		204xx2 - 30	2804xx2	
		204xx3 - 40	2804xx3	
2051	Concessions et droits similaires	2	28051	Licences informatiques, logiciels, dépôt de marque, identité visuelle...
2111	Terrains nus	0	NON AMORTISSABLE	Acquisition de terrains nus et tous travaux effectués sur ces terrains.
2112	Terrains de voirie	0	NON AMORTISSABLE	Voies
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0	NON AMORTISSABLE	Squares, parcs, jardins, espaces verts

COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE AMORTISSEMENT	COMMENTAIRES
<b>BIENS DE FAIBLE VALEUR &lt; 1 000 € : AMORTISSEMENT SUR 1 AN</b>				
2115	Terrains bâtis	0	NON AMORTISSABLE	Acquisition de terrains avec une construction en dur et tous travaux effectués sur ces terrains
2116	Cimetières	0	NON AMORTISSABLE	Extension de bâtiment, aménagement paysager, columbarium, équipements funéraires, jardin du souvenir, cimetière paysager, construction de caveaux.
2117	Bois et forêts	0	NON AMORTISSABLE	
2118	Autres terrains	0	NON AMORTISSABLE	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	28121	Les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 « Bois et forêts ».
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10	28128	Dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre...) Très grosses jardinières en béton
21311	Hôtel de Ville	0		
21312	Bâtiments scolaires			
21316	Equipements de cimetières			
21318	Autres batiments publics	0		
21321	Immeubles de rapport	15		Bâtiments privés loués
21351	Installations générales, agencements, aménagements de constructions – bâtiments publics	20	281351	Chaufferie, climatisation etc
21352	Installations générales, agencements, aménagements de constructions – bâtiments privés	20	281352	
2138	Autres constructions	10	28138	Bâtiments légers, abris etc
2151	Réseaux de voirie	0		
2152	Installations de voirie	20	28152	Mobilier urbain (Plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics, mâts, lampadaires, feux tricolores...) fixé au sol
2153xx	Réseaux divers	0		Réseaux câblés, d'électrification et autres
2156xx	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8	28156	Bornes incendie, extincteurs etc
2157xx	Matériel et outillage technique	6	28157	Scolaire et voirie
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1	28158	<b>1 an</b> : Petit outillage à main (Clés et douilles, coffrets et boîtes à outils complètes), escabeau.
		5		<b>5 ans</b> : Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur thermique, aspirateur de chantier ...)
		10		<b>10 ans</b> : Gros outillages et machines outils d'atelier, Matériel d'atelier (scie à ruban, plieuse,...), outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échaffaudage, transpalette, chariot élévateur.

COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE AMORTISSEMENT	COMMENTAIRES
<b>BIENS DE FAIBLE VALEUR &lt; 1 000 € : AMORTISSEMENT SUR 1 AN</b>				
2161	Objets et oeuvres d'arts	0	NON AMORTISSABLE	
21828	Autres matériels de transports	4	28182	Véhicules
2183xx	Matériel informatique	5	28183	
2184xx	Matériel de bureau et mobilier	10	28184xx	
2185	Matériel de téléphonie	3	28185	
2188	Autres immobilisations corporelles	1	28188	<b>1 an</b> : Petit électroménager (micro-ondes, cafetière,...) ventilateur sur pied, radiateur portatif
		5		<b>5 ans</b> : Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, de radiocommunication, vidéoprotection, Gros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...).
		10		<b>10 ans</b> : Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trotinettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, équipements médicaux, bornes électriques, horodateurs, etc

A noter que les les comptes 23xx, 24xx, 26xx et 27xx restent non amortissables